Appels à projet de la Filière Filnemus 2023/2024

Date limite de dépôt des dossiers : vendredi 17 février 2023

Budget maximum: 15 000 euros – Durée maximale 12 mois

Contact: filierefilnemus@ap-hm.fr

Contexte

En cette 3^{ème} édition de l'AAP Filnemus, la filière continue d'encourager les initiatives qui ont vocation à soutenir et dynamiser les activités et les actions en cours de la Filière.

La dotation de cet AAP est constituée de 5 financements. Les projets retenus bénéficieront d'un soutien financier de la Filière d'un maximum de 15 000 euros.

L'AAP s'adresse aux associations et aux acteurs et membres faisant partie d'un centre de référence (*CRMR*) ou de compétences (*CCMR*) de la Filière Filnemus.

Critères de recevabilité

Les projets doivent concerner **exclusivement des maladies rares**, faisant partie du champ d'expertise de la Filière Filnemus et s'inscrire dans l'une des **thématiques ciblées** suivantes :

- Répondre à un besoin de Formation médicale, paramédicale ou formation des patients
- Améliorer le parcours de soin des patients
- Améliorer l'accès aux soins pour les patients de l'Outre-Mer
- Diminuer l'errance et l'impasse diagnostiques

Critères d'évaluation

Les projets seront évalués par la Filière sur les critères suivants :

- L'impact pour la Filière : les projets devront constituer une avancée significative dans les actions clés menées par la filière Filnemus et avoir un impact national.
- La faisabilité : le projet doit avoir fait l'objet d'une étude approfondie quant à sa faisabilité technique et doit justifier d'un modèle économique viable
- La pertinence : les projets devront répondre à une des thématiques précitées
- **L'évaluation** : les porteurs de projet devront préciser les modalités d'évaluation prévue à partir d'objectifs clairement définis
- La mise en oeuvre : elle devra avoir lieu dans les 12 mois suivant la remise du Prix.

Modalités de sélection

Le dépôt des dossiers se fait uniquement par envoi du dossier à l'adresse <u>filierefilnemus@aphm.fr</u> au plus tard pour le **17/02/2023 à minuit.**

La sélection sera faite par le comité de pilotage de la Filière Filnemus.

Les candidats seront informés des résultats de leur candidature le 06/03/2023.

A noter : si le projet est retenu, un courrier d'accord de la Direction de l'établissement pour la mise en place d'une convention de financement (le cas échéant) sera demandé.

Calendrier

- Lancement de l'AAP : 28/11/2022

- Date limite de soumission des projets : 17/02/2023

- Publication des résultats : 06/03/2023

Le dossier de candidature doit contenir les éléments suivants :

- Un formulaire de candidature (disponible en téléchargement sur le site),
- Une présentation scientifique structurée du projet (2 pages recto/verso maximum, Arial
 12 interligne double) accompagnée des références bibliographiques (10 maximum).
 Cette présentation doit préciser :
 - √ le contexte,
 - ✓ les objectifs
 - √ la méthodologie,
 - ✓ les résultats attendus
 - √ l'intérêt du projet
 - √ le calendrier prévisionnel avec les étapes clés
 - ✓ le budget prévisionnel détaillé (détails de dépenses prévisionnelles avec devis à l'appui si possible, dont co-financements éventuels).
- le CV court du porteur de projet (1 page maximum),
- ⇒ Les projets ne doivent pas excéder une durée de 12 mois.